

DOCUMENT DE TRAVAIL

L'accès aux ressources génétiques et les droits de propriété intellectuelle : qu'est-ce que le biopiratage?

Stephen Smith. Coordonnateur de la sécurité du matériel génétique, Recherche et développement, Pioneer Hi-Bred International, Inc., Agriculture et nutrition DuPont
Courriel : stephen.smith@pioneer.com

On a défini le biopiratage de diverses façons :

- l'utilisation non autorisée de ressources biologiques;
- l'utilisation non autorisée de connaissances traditionnelles;
- le partage inéquitable des avantages avec le fournisseur;
- le brevetage sans égard aux critères de la nouveauté, de la non-évidence et de l'utilité.

Avant de formuler une définition du biopiratage, il peut être utile de faire une mise en contexte en passant en revue les caractéristiques liées à la distribution et à l'utilisation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPAA).

Les caractéristiques importantes des RPAA sont les suivantes :

- Aucun pays n'a pu mettre en place un système agricole efficace sans recourir à des ressources phylogénétiques non indigènes.
- Tous les pays sont fortement interdépendants pour ce qui est de l'approvisionnement en RPAA.
- Aucun pays n'abrite sur son territoire la totalité des espèces cultivées qui composent son agriculture.
- Les pays en développement auront besoin d'avoir facilement accès aux RPAA afin que leur agriculture puisse prendre de l'essor, tout comme cela a été le cas dans le passé pour les pays développés.

Par exemple, le Brésil est le pays d'origine et la région ancestrale du manioc et de l'arachide. Cependant, plusieurs autres pays d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud sont également des pays d'origine de ces deux espèces. À titre de pays producteur de denrées agricoles, le Brésil se classe aux rangs suivants, parmi les pays en développement, pour l'importance d'autres cultures :

- au premier rang pour le soja, le maïs et les agrumes;
- au troisième rang pour les céréales et les pommes;
- au cinquième rang pour la fève de cacao;
- au sixième rang pour le melon d'eau.

I. La détermination des enjeux à résoudre : l'accès aux ressources génétiques
et les droits de propriété intellectuelle. Qu'est-ce que le biopiratage?

La Chine, pour sa part, est le centre d'origine du soja; or, les programmes chinois d'amélioration des cultures ont actuellement recours à des variétés de soja mises au point et cultivées aux États-Unis afin d'accroître le rendement de la culture de cette denrée en Chine.

Voici des caractéristiques additionnelles des RPAA qu'il peut être utile de prendre en considération :

- Les RPAA ne cadrent pas avec les modèles pharmaceutiques.
- Le commerce mondial des semences totalise 15 milliards de dollars américains; celui des produits pharmaceutiques s'élève à 235 milliards de dollars américains (données des années 1990).
- Les variétés cultivées présentent d'importantes interactions entre le génotype et le lieu de culture et, souvent, elles ne sont exploitées qu'à l'échelle locale - une variété productive dans une région des États-Unis peut fort bien être peu productive dans une autre région et ne pas pouvoir croître dans d'autres pays.
- Sous le rapport de l'efficacité, les substances pharmaceutiques dépendent beaucoup moins du lieu ou du pays de production.
- Dans le cas des variétés cultivées, il peut y avoir de multiples cultivars de remplacement ou solutions de rechange (p. ex., produits chimiques antiparasitaires).
- Dans le cas des substances pharmaceutiques, il pourrait n'y avoir qu'un ou deux médicaments possibles.

Quels sont les activités et les agents à l'origine des variétés cultivées plus productives?

Activités importantes

- Évolution des variétés locales cultivées
- Conservation de la diversité des RPAA à la ferme
- Conservation de la diversité des RPAA dans des banques de gènes
- Mise au point de variétés plus productives

Agents

- Agriculteurs
- Agriculteurs
- Banques de gènes financées par des fonds publics
- Sélectionneurs de végétaux des secteurs public et privé

Quels sont les bénéficiaires et les agents des avantages?

La plus grande valeur des RPAA ne peut se concrétiser que dans les champs des agriculteurs, au sein du système de production agricole. Les principaux bénéficiaires d'une agriculture productive sont les consommateurs. Les agents qui sont à l'origine de ces avantages pour les consommateurs constituent une chaîne qui relie les RPAA le long du processus de production jusqu'à la vente aux clients. On peut catégoriser ces agents selon la provenance de leurs ressources financières :

- Secteur privé : agriculteurs et sélectionneurs de végétaux financés par des fonds privés.

I. La détermination des enjeux à résoudre : l'accès aux ressources génétiques
et les droits de propriété intellectuelle. Qu'est-ce que le biopiratage?

- Secteur public : sélectionneurs de végétaux et conservateurs financés par des fonds publics, à l'échelle nationale et internationale, et organisations non gouvernementales (ONG) (pouvant être financées par des fonds publics ou privés, mais fournissant des biens publics).

Définition proposée pour le biopiratage :

Toute activité qui rompt le cycle des efforts, des investissements, de l'innovation et de la créativité conduisant à l'amélioration des variétés cultivées.

L'élimination du biopiratage requiert le respect de multiples apports :

- Convention sur la diversité biologique (CDB) : souveraineté nationale.
- Traité international de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) : fourniture d'avantages au sein du système multilatéral.
- Connaissances traditionnelles.
- Respect de ce qui est déjà de notoriété publique.
- Respect de ceux qui mettent au point de nouvelles variétés et des innovations.

Le biopiratage engendre de graves problèmes :

- Il mine les investissements dans la conservation de la biodiversité.
- Il sape les efforts déployés pour améliorer les variétés cultivées.
- Il peut conduire à une présentation fallacieuse des variétés auprès des agriculteurs (variétés identiques ou similaires portant des noms différents).
- Il réduit la diversité génétique.
- Il réduit le nombre de variétés améliorées pouvant être cultivées et abaisse donc la productivité agricole.
- Il est contraire à l'éthique.
- Il est injuste.
- Il compromet les moyens de subsistance, la santé et la base de ressources génétiques.

Depuis l'invention de l'agriculture, il y a huit à dix millénaires, l'humanité s'est engagée dans une voie où elle dépend de la culture des plantes, de l'élevage des animaux domestiqués et de la préservation de ces ressources végétales et animales. À notre époque, il devient de plus en plus crucial de poser des actes humains conscients pour conserver et évaluer les ressources génétiques ainsi que pour améliorer les cultures et les pratiques d'élevage, afin de préserver la base de ressources génétiques dont les générations actuelles et futures dépendront pour leur alimentation, leur santé et leur sécurité environnementale. Le biopiratage est un problème particulièrement important parce que les RPAA sont des ressources biologiques vivantes et, par conséquent, le piratage peut non seulement saper les efforts de conservation ou d'amélioration déployés par des particuliers ou des organisations, mais aussi conduire à la vulnérabilité, à l'érosion ou à la perte des ressources biologiques.

I. La détermination des enjeux à résoudre : l'accès aux ressources génétiques
et les droits de propriété intellectuelle. Qu'est-ce que le biopiratage?

Un respect et une reconnaissance doivent être assurés :

- **aux agriculteurs**, par le biais du Plan d'action mondial de la FAO, du Traité international de la FAO et de la CDB, en leur qualité de précieux experts de la protection des cultures et en leur qualité de clients;
- **aux pays**, par le truchement de la CDB et du soutien apporté par le secteur privé au secteur public (aux échelons national et international);
- **au secteur public**;
- **aux ONG**;
- **à l'industrie et au secteur privé**, afin d'encourager les investissements dans la recherche et le développement de produits.

Le secteur privé peut encourager les fournisseurs de matériel génétique ou de technologies en partageant les avantages avec eux, à des conditions mutuellement convenues. Le secteur privé devrait fournir un solide appui à un secteur public pouvant répondre à des besoins que l'entreprise privée ne prend pas en compte. Le secteur privé devrait être réceptif à la critique honnête et participer à un dialogue, à un débat et à un apprentissage constructifs.